

# ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS

## RECOMMANDATIONS POUR LES PATIENTS TRANSPLANTÉS

06/05/2020



La Société Francophone de Transplantation a adapté ses recommandations pour les patients transplantés à l'évolution de l'épidémie de coronavirus (Covid-19) qui sévit actuellement en France.

L'infection à coronavirus peut être bénigne avec une symptomatologie s'apparentant à la grippe, mais des formes graves existent chez l'adulte. Les patients transplantés d'organe prenant un traitement immunosuppresseur ont une susceptibilité accrue aux infections virales et sont à risque de développer des formes graves d'infection à coronavirus. Dans ce contexte, et sans céder à la panique, il est utile de rappeler quelques mesures essentielles :

**1** Il ne faut pas modifier son traitement immunosuppresseur. Chaque transplanté doit continuer à prendre son traitement comme à l'accoutumée y compris les corticoïdes.

**2** Les règles « barrières » élémentaires de protection recommandées par le ministère de la santé

- Se laver les mains très régulièrement ou avec une solution hydro-alcoolique.
- Tousser ou éternuer dans son coude.
- Utiliser des mouchoirs à usage unique, puis se laver les mains ensuite.
- Port d'un masque chirurgical en dehors de votre domicile. Les personnes transplantées sont dotées de **10 masques par semaine**. La délivrance en pharmacie se fait sur prescription médicale (médecin traitant ou médecin hospitalier) ou sur autorisation de l'assurance-maladie à partir du 11 mai (d'après la circulaire de la DGS du 4 mai 2020).
- Saluer sans se serrer la main, ne pas s'embrasser.
- Garder un contact d'au moins 1 mètre avec les personnes que vous croisez.
- Éviter le contact direct avec les personnes potentiellement malades de son entourage.

**3** Des règles pour minimiser le risque d'infection pour vous et votre conjoint

- Limitier les déplacements individuels aux seuls déplacements essentiels.
- Dans la mesure du possible, éviter l'utilisation des moyens de transport collectifs et privilégier les moyens de transports individuels.
- Limitier les activités collectives (sociale, culturelle, ou associative).
- Limitier les activités professionnelles collectives : mettre en œuvre le plus possible du télétravail à distance. Si le télétravail n'est pas possible, une prolongation de votre arrêt du travail est nécessaire pour une durée indéterminée qui dépendra de l'évolution de l'épidémie dans votre région. Les modalités de prescription ou de prolongation de cet arrêt de travail dépendent de votre profession et sont détaillées dans le document intitulé « DÉLIVRANCE ET INDEMNISATION DES AVIS D'ARRÊT DE TRAVAIL DANS LE CADRE DU COVID-19 (Version du 20/042020) » accessible en ligne ([https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/arrêt-travail-covid-19\\_2.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/arrêt-travail-covid-19_2.pdf)). Si vous souhaitez malgré tout reprendre une activité professionnelle dans les locaux de votre entreprise, il convient de vous assurer auprès de votre employeur que toutes les mesures ont été prises pour limiter les risques de contamination.
- Éviter dans la mesure du possible de scolariser votre enfant. Cette recommandation est à mettre en balance avec les besoins pédagogiques de votre enfant et les impératifs familiaux. Il est cependant rappelé que le retour à l'école des enfants le 11 mai est basé sur le volontariat et des solutions de scolarisation à distance seront maintenues pour ceux qui resteront chez eux.

Ces règles restent impératives dans les zones d'exposition à risque du virus (zones rouges). Dans les zones à faible circulation du virus (zones vertes), il est recommandé aussi de les appliquer mais elles pourront être discutées au cas par cas avec votre médecin.

Cas particulier des enfants greffés : compte tenu de la rareté des complications graves chez l'enfant, il n'y a pas de raison de préconiser une limitation de la scolarité pour les enfants greffés sous réserve que les mesures barrières soient appliquées.

**4** Pour les consultations de suivi à l'hôpital

- Votre centre de transplantation ou de suivi continuera à vous communiquer les modalités de votre future consultation qui dépendra du type de votre transplantation d'organe, de l'évolution de l'épidémie, de l'ancienneté de votre greffe et de votre état de santé.
- Des alternatives à la consultation physique : téléconsultation, consultation téléphonique.
  - Si votre état le nécessite, les consultations pourront être maintenues. Votre centre a mis en place les conditions sanitaires de sécurité permettant votre accueil.
  - Si votre état clinique est stable : un report des consultations reste envisageable.

**5** En cas de fièvre et de syndrome grippal (<https://solidarites-sante.gouv.fr>)

- J'ai des symptômes modérés (toux, fièvre) qui me font penser au Covid-19, j'applique les 4 règles suivantes :
  - Je reste à domicile et j'évite les contacts ;
  - J'applique les gestes barrières (cf point 2) ;
  - Je peux prendre du paracétamol. Les anti-inflammatoires non stéroïdiens sont contre-indiqués et la dose de corticoïde ne doit pas être modifiée ;
  - J'appelle mon médecin, le centre hospitalier de proximité ou le centre de transplantation.
- Si j'ai des symptômes qui s'aggravent avec des difficultés respiratoires et des signes d'essoufflement : j'appelle le SAMU- Centre 15.
- Dans tous les cas : éviter d'aller aux urgences ou dans le service de transplantation.

**6** Je n'ai pas de symptôme mais j'ai eu un contact étroit ou je vis avec une personne malade du Covid-19

Je prends ma température 2 fois par jour et j'auto-surveille les symptômes de la maladie.

Les recommandations actuelles (6 mai 2020) sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution de l'épidémie.